

PARIS, le 19 janvier 1976

LA DEFENSE

MARINE NATIONALE  
ETAT-MAJOR DE LA MARINE

DIRECTION DU PERSONNEL  
MILITAIRE DE LA MARINE

Bureau Formation  
Bureau Equipages de la Flotte

DIRECTION CENTRALE DU  
COMMISSARIAT DE LA MARINE

N° 25 DEF/DEPM/FORM

! Ct : 460 / !  
! SC ! Co = 10 ! V = 10 !

22 JAN. 1976

22 JAN. 1976

COMMANDEMENT	
C. Second	
C. G. I.	
C. S. G.	
C. S. T.	
SANTÉ	
COMMISSARIAT	
GE. INFO	INSTRUCTION PROVISOIRE
E. P. A. N.	

C. G. I.	Com.	Pl.
Ecole ENERA		
DARAE		
MECAE		
PHOTO		
OE' PARIAN T	1.	
C. Autr		
BPI		
Vols		
Sports - FMM		
S. Pédagogique		

**O B J E T** : Fonctionnement provisoire d'une annexe de l'Ecole des Mouscos au CEAN ROCHEFORT.

1.- L'Ecole des Apprentis Mécaniciens de la Flotte à TOULON fonctionne au maximum de ses possibilités et la capacité de l'Ecole des Mouscos à BREST est dépassée. Or, cette dernière école bénéficie actuellement d'une faveur certaine et le recrutement est bon. Il est donc très souhaitable de continuer à augmenter le volume des recrutements par cette filière sans attendre le moment où les installations du CIN BREST permettront d'atteindre l'effectif de 1 000 qui a été fixé comme objectif. En conséquence, il est décidé de recruter un maximum de 100 apprentis supplémentaires et de les former au CEAN ROCHEFORT. Les conditions dans lesquelles fonctionnera à ROCHEFORT à partir du premier avril 1976, une annexe de l'Ecole des Mouscos de BREST, destinée à être intégrée ultérieurement au CIN de BREST dès que les installations de casernement le permettront, sont exposés ci-après :

**2.- Recrutement**

2.1.- Le recrutement se fera d'une part à l'Ecole des Mouscos et d'autre part à l'EAMP. Les parts fournies par ces écoles seront réglées en fonction des candidatures et fixées annuellement par mes soins ; en principe, le recrutement provenant de l'EAMP sera compris entre 30 % et 50 %.  
La procédure d'admission variera suivant la provenance des candidats.

**a) Candidats à l'Ecole des Mouscos**

Cent candidats supplémentaires seront convoqués, leurs parents seront informés de la possibilité qui est offerte à leur enfant d'être formé dans une annexe de l'Ecole des Mouscos à ROCHEFORT pour poursuivre ensuite une carrière de mécanicien d'aéronautique dans la Marine. Dans le cas où cette éventualité ne serait pas acceptée par la famille le candidat ne serait pas pris à l'Ecole des Mouscos.

.../...

**INATAIRES** : CIN BREST (3) - GEM (3) - CEAN ROCHEFORT (5) -

**P I E S** : COMAR ROCHEFORT - AERO DEUX - PH/FORM (10) - SDCH (2) - PH - PH/SEC - Archives générales

**ES (Visas acquis)** : EM/PL/ORG - PH 2 - EM /AERO - SC/AERO - DCCH -

## 1 Candidats à l'EAMF

Tous les parents des candidats à l'EAMF seront informés de la possibilité pour leur enfant de débiter immédiatement une carrière de mécanicien d'aéronautique et seront invités à donner leur accord éventuel à cette filière.

2.2.- L'incorporation et l'habillement des candidats admis auront lieu respectivement à l'Ecole des Moussettes et à l'EAMF mais tous les élèves feront finalement partie de l'Ecole des Moussettes.

## 3.- Instruction

3.1.- Le CEAN dispensera un enseignement analogue à celui d'une classe de seconde technique pour la formation générale et qui sera du niveau du CAP de mécanicien automobile, pour la formation technique.

Le Commandant du CEAN prendra les contacts nécessaires pour la composition d'un jury mixte qui délivrera effectivement ce CAP à l'issue du cours de BE complétant l'enseignement initial.

3.2.- A la sortie du cours suivi à l'annexe de l'Ecole des Moussettes à ROCHEFORT, les élèves jugés aptes, en fonction de leurs résultats scolaires, seront nommés BP mécaniciens et seront dirigés soit vers le BE de mécanicien d'aéronautique soit vers le BE d'électromécanicien d'aéronautique.

## 4.- Moyens

### 4.1.- Personnel

Seront affectés en supplément pour le 1er mars 1976 :

- 1 EOR enseignant, adjoint au capitaine de compagnie,
- 10 officiers marinières d'encadrement et instructeurs,
- 6 enseignants du contingent (4 sciences, 1 lettres, et 1 anglais).

### 4.2.- Crédits

L'instruction des moussettes, par classes de 25 nécessite, l'adaptation de salles de classes. Le coût de cette modification est évalué à 45 000 Frs. Les crédits nécessaires seront mis en place par le SC/AERO.

A ces frais, doivent s'ajouter l'achat de 35 000 Frs d'ouvrages scolaires, et la mise en place d'une masse de 20 000 Frs.

3 SM

+ 2 PM

+ 4 MP

+ 3 F

+ CTA

Pour le Ministre de la Défense et par délégation  
Le Vice-Amiral BANULS  
Directeur du Personnel Militaire de la Marine

